

Garantir les droits civiques pendant la réponse au COVID-19

En vertu des lois fédérales sur les droits civiques et de la Loi sur l'Aide d'Urgence et les Secours en cas de Catastrophe Robert T. Stafford (loi Stafford), la FEMA et ses partenaires, les États, collectivités locales, tribales et territoriales (SLTT) et les organisations non gouvernementales de secours et d'assistance en cas de catastrophe, engagés dans la « distribution de fournitures, le traitement des demandes et les autres activités de secours et d'assistance doivent [accomplir ces activités] d'une manière équitable et impartiale, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, [l'origine nationale], le sexe, l'âge, le handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique ». ¹ Les lois sur les droits civiques et les autorités juridiques restent en vigueur, et il ne peut y être dérogé, en cas d'urgence. « Plus que jamais, il est crucial que la FEMA applique nos valeurs fondamentales de compassion, d'intégrité, d'équité et de respect au service de tous les Américains pendant cette bataille sans précédent contre le COVID-19, » a déclaré le responsable de la FEMA, Peter Gaynor.

Le Bureau de l'égalité des droits de la FEMA est chargé de veiller au respect et à l'application des obligations externes de la FEMA en matière de droits civiques en vertu des articles 308 et 309 de la loi Stafford, du titre VI de la loi sur les droits civiques, de l'article 504 de la loi sur la réinsertion, de la loi sur la discrimination fondée sur l'âge, du décret 13166, « Améliorer l'accès aux services pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais, » et le décret 12898, « Justice environnementale. » ²

En vertu de la loi Stafford, la FEMA fournit une coordination opérationnelle, une aide financière et d'autres aides fédérales aux partenaires SLTT. La FEMA propose les mesures suivantes pour aider ses partenaires SLTT à anticiper et à répondre aux préoccupations en matière de droits civiques lors de l'intervention contre le COVID-19 et pour les suites.³

Accès efficace à la communication

- Fournir une interprétation en langue des signes pour toutes les conférences de presse et les briefings télévisés, et veiller à ce que l'interprète en langue des signes soit inclus dans la zone de la caméra ou fournir une image dans l'image en cas de la distanciation sociale ;
- Fournir un sous-titrage par streaming en direct ou par d'autres moyens et une description audio pour les informations visuelles de fond si elles ne sont pas disponibles en salle ;

¹ Article 308 du Stafford Act, 42 U.S.C. § 5151. Voir également 44 C.F.R. § 206.11(c) (exigeant des organisations ou des gouvernements recevant une assistance en vertu du Stafford Act qu'ils fournissent une assurance écrite de leur intention de se conformer aux règlements relatifs à la non-discrimination).

² *Id.* ; Article 309 de la loi Stafford, 42 U.S.C. § 5152; Titre VI de la loi sur les droits civiques de 1964, 42 U.S.C. § 2000d et seq., Article 504 de la loi sur la réinsertion Act de 1973, 29 U.S.C. § 794 ; loi sur la discrimination fondée sur l'âge de 1975, 42 U.S.C. § 6101 et seq. ; Décret 13166, Améliorer l'accès pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais, [Décret 13166](#); Décret 12898, Justice environnementale, [Décret 12898](#).

³ La FEMA ne cautionne aucune entité, organisation ou service non gouvernemental. Les déclarations faites par des tiers n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la FEMA.



FEMA

- Fournir des instructions étape par étape sur les sites de dépistage mobiles ou autres par le biais d'annonces de service public accessibles, en notant les limites des aides et services auxiliaires en personne en raison de la distanciation sociale, et promouvoir l'utilisation de la vidéo-interprétation à distance (VRI) pour les personnes ayant besoin du langage des signes sur les sites de dépistage ;
- Organiser les besoins d'accès à la communication dans les hôpitaux temporaires, y compris les services d'interprètes médicaux qualifiés en langue des signes en personne (si possible) ou à distance et les pictogrammes pour aider les personnes souffrant de handicaps cognitifs ou intellectuels. Veuillez consulter les [recommandations](#) pour l'accès à la communication dans les établissements médicaux pendant la crise du COVID-19, créée par une plate-forme d'organisations non gouvernementales spécialisées dans le domaine des sourds, des malentendants, des sourds-aveugles et des troubles de la parole ;
- Fournir des messages d'urgence et des informations publiques accessibles, y compris via les médias traditionnels et réseaux sociaux. Pour assurer un accès efficace à la communication, envisager des formats multiples, tels que des vidéos accessibles incluant le langage des signes américain (ASL), le sous-titrage, la voix-off, les transcriptions et la description audio si nécessaire ; le sous-titrage et la voix-off des vidéos en plusieurs langues peuvent être nécessaires ; et
- veiller à ce que les sites web contenant des informations relatives aux situations d'urgence soient accessibles aux personnes handicapées, notamment en utilisant des vidéos sous-titrées et des balises alternatives pour les images afin d'en faciliter la lecture par ceux qui utilisent des lecteurs d'écran ou autres technologies d'assistance. Consultez [Assistance technique DOJ sur les technologies accessibles](#).

Planification, intervention et rétablissement : intégration

- Veiller à ce que les services soient fournis de manière équitable et intégrante, sans considération de race, de couleur, de religion, d'origine nationale, de sexe, d'âge, de handicap, de maîtrise de l'anglais ou de situation économique. Cela implique notamment de ne pas supposer que certains groupes raciaux ou ethniques sont plus susceptibles que d'autres de propager - ou de se rétablir - du COVID-19 et de ne pas accéder aux demandes discriminatoires d'un prestataire de soins de santé d'une race ou d'une origine nationale particulière ;
- Établir des partenariats avec des organisations communautaires et des prestataires de services sociaux pour partager les messages avec l'ensemble de la communauté, y compris les personnes handicapées, les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais, les populations à faible revenu, les communautés mal desservies et les diverses communautés religieuses ;
- Examiner les demandes d'ordre religieux dans le traitement et l'accès aux pratiques du clergé ou de la foi dans la mesure où cela est possible en vertu des lignes directrices sur la distanciation sociale ;
- S'engager avec les organisations non gouvernementales, y compris, mais sans s'y limiter, les centres locaux de vie autonome financés par l'État, les organisations de protection et de défense, les centres universitaires sur les handicaps et les agences régionales sur le vieillissement pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées pendant l'intervention et le rétablissement :
 - [Conseil national de vie autonome](#)
 - [Réseau national des droits des handicapés](#)
 - [Association des centres universitaires sur le handicap](#)
 - [Association nationale des centres régionaux sur le vieillissement](#)
- Tenir compte des besoins en équipement de protection individuelle (EPI) des prestataires de soins de santé de proximité et des prestataires de services d'assistance personnelle qui aident les personnes handicapées dans les activités de la vie quotidienne ;

GARANTIR LES DROITS CIVILS PENDANT LA LUTTE CONTRE

- tenir compte des besoins des personnes à faible revenu, entre autres, lors de l'identification des sites de dépistage et des emplacements des hôpitaux temporaires ; et
- prendre les décisions relatives aux traitements médicaux, y compris les refus de soins en vertu des Normes de Soins en cas de Crise et l'attribution de respirateurs, après un examen individualisé de chaque personne, sans stéréotypes ni préjugés, y compris les généralisations et les jugements sur la qualité de vie de l'individu ou sur sa valeur relative pour la société, en fonction de son handicap, de son âge, de sa race, de son niveau de revenu ou de toute autre base protégée. Cette considération individuelle doit être fondée sur des preuves médicales objectives actuelles et sur les opinions exprimées par les patients eux-mêmes, par opposition à des hypothèses non fondées.

Accès Linguistique

- Garantir un accès significatif aux programmes et aux activités pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais (LEP), y compris l'utilisation d'interprètes qualifiés et de matériel traduit sur les sites de dépistage et dans les hôpitaux temporaires. De plus amples informations sur l'accès linguistique sont disponibles sur <https://www.lep.gov/emergency-preparedness>; et
- Mettre à disposition des messages d'urgence dans un langage simple ainsi que dans des langues autres que l'anglais parlées dans les zones touchées. Pour plus d'informations, voir <https://www.lep.gov/maps>, un outil de cartographie interactif, par comté, pour aider à identifier les langues parlées dans une communauté.

Accessibilité Physique

- Veiller à ce que les sites de dépistage et les hôpitaux temporaires soient physiquement accessibles aux personnes handicapées ; et
- faire appel aux conseillers en droits civiques de la FEMA pour aider aux inspections des sites ; les Conseillers en Droits Civiques OER sont affectés aux bureaux régionaux de la FEMA pour fournir des conseils, une assistance technique, et veiller à la conformité et à l'application des obligations de la FEMA et des SLTT en matière de droits civiques en relation avec l'extérieur.

Justice environnementale

- Assurer une participation significative des communautés minoritaires et des populations à faible revenu à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions stratégiques ayant un impact sur l'environnement pendant la phase d'intervention et de rétablissement ; et
- veiller à ce que des décisions telles que l'élimination des déchets médicaux soient prises de manière équitable afin d'éviter un impact environnemental disproportionné sur les communautés de couleur et les populations à faible revenu.

Plaintes et Préoccupations en matière de Droits Civiques

Les citoyens peuvent porter à l'attention des OER les plaintes relatives aux droits civiques en rapport avec les activités de la FEMA ou les programmes et activités financés par la FEMA de la façon suivante :

- Appelez le Bureau de l'Égalité des Droits de la FEMA au 202-212-3535 et appuyez sur 1 ; ou pour les utilisateurs d'ATS, appelez le 800-462-7585
- Envoyez un courriel au Bureau de l'Égalité des Droits de la FEMA : FEMA-CivilRightsOffice@fema.dhs.gov

GARANTIR LES DROITS CIVILS PENDANT LA LUTTE CONTRE

- Envoyez une plainte par courrier au Bureau de l'Égalité des Droits de la FEMA : FEMA Office of Equal Rights
C Street, SW, Room 4SW-0915
Washington, DC 20472-3505

Pour obtenir des informations sur les bureaux des droits civiques et le dépôt de plaintes auprès d'autres agences fédérales, veuillez consulter la [Liste DOJ des Bureaux des Droits Civiques dans les agences fédérales](#).

Ressources

- Accès Efficace à la Communication
- [U.S. Department of Justice : Communiquer avec les Personnes Sourdes ou Malentendantes en milieu hospitalier](#)
- [U.S. Department of Justice : Accès aux Soins Médicaux pour les Personnes à Mobilité Réduite](#)
- [U.S. Department of Justice : Exigences en matière de Communication Efficace](#)
- [Ressources de la Communication Patient Prestataire](#)
- [Ressources de l'Association Nationale des Sourds](#)
- [Ressources de Communication First](#)
- Pour l'accès à l'Internet : www.w3.org
- Planification, intervention et rétablissement : intégration
- [Publication du CDC sur la réduction de la stigmatisation et COVID 19](#)
- [Directives fédérales communes sur le respect du titre VI en matière de capacité de préparation, d'intervention et d'atténuation des situations d'urgence et Activités de rétablissement](#)
- Accès linguistique
- [Brochure « Je parle »](#) du DHS

Pour obtenir des copies des documents de la FEMA en formats alternatifs, veuillez appeler le 800-621-3362 (ATS : 800-462-7585).

Si vous parlez une langue autre que l'anglais et que vous avez besoin d'aide pour ce document, veuillez appeler le 800-621-3362 (ATS : 800-462-7585) et vous serez mis en relation avec un interprète qui vous assistera gratuitement.

If you speak a language other than English and need help with this document, please call 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) and you will be connected to an interpreter who will assist you at no cost.

Si habla un idioma diferente al inglés y necesita ayuda con este documento, llame al 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) y lo contactaremos con un intérprete que lo ayudará sin costo alguno para usted.

Если вы не говорите на английском языке и нуждаетесь в помощи, позвоните по номеру 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585). Вас соединят с переводчиком, который бесплатно поможет вам.

Se você fala um idioma além do inglês e precisa de ajuda em relação a este documento, ligue para 800-621-3362

GARANTIR LES DROITS CIVILS PENDANT LA LUTTE CONTRE

(TTY: 800-462-7585) e você será conectado a um intérprete que irá ajudá-lo sem nenhum custo adicional.

Nếu quý vị nói một ngôn ngữ khác Tiếng Anh và cần giúp đỡ với tài liệu này, hãy gọi 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) và quý vị sẽ được kết nối với một thông dịch viên, là người sẽ trợ giúp miễn phí cho quý vị.

영어를 사용하지 못하는 사람으로써 본 문서에 대해 도움이 필요할 경우, 전화 800-621-3362 (텔레타이프라이터: 800-462-7585)로 연락주시면 여러분을 무료로 도와줄 통역사와 연결해 드립니다.

إذا كنت تتكلم لغة غير الإنكليزية واحتجت إلى مساعدة مع تلك الوثيقة، يرجى الاتصال بالرقم 800-621-3362 (الطباعة بعد: 800-462-7585) وسيتم وصلك مع مترجم شفهي سيقدم لك المساعدة مجاناً.

Si w pale yon lang ki pa lang Angle e ou bezwen èd avèk dokiman sa a, tanpri rele 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) epi yo pral konekte w ak yon entèprèt ki pral ede w, gratis.

英語以外の言語でこのページの詳細をお知りになりたい方は、お電話で800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) までお問い合わせください。無料で通訳をご利用いただけます。

Kung nagsasalita ka ng wikang bukod sa Ingles at nangangailangan ng tulong sa dokumentong ito, mangyaring tumawag sa 800-621-3362 (TTY: 800-462-7585) at maikokonekta ka sa isang interpreter (tagasalin sa wika) na tutulong sa iyo nang walang bayad.

如果您使用除英语之外的其他语言并且就本文件需要帮助，请致电800-621-3362（听障及语障用户（TTY）：800-462-7585），您将和翻译人员联系，该翻译人员将为您提供免费帮助。